



Plan d'action stratégique MISEN



PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL TERRITORIALISE de MAINE et LOIRE

Qu'est ce que le PAOT ?

Le PAOT est la déclinaison départementale du programme de mesures du SDAGE 2016-2021 qui vise à atteindre les objectifs de bon état de la Directive Cadre sur l'Eau. Il constitue la feuille de route de l'Etat et de ses établissements publics dans le département de Maine-et-Loire sur la période 2016-2018 pour l'atteinte des objectifs du SDAGE.

Elaboré au sein de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) et actualisé annuellement, le PAOT est constitué d'un volet stratégique, et d'un tableau de mesures prioritaires reprises dans l'outil national OSMOSE qui permet de rendre compte, au niveau communautaire, du respect des objectifs de la DCE.

Le volet stratégique du PAOT identifie :

- les enjeux du département et les actions prévues au programme de mesures ;
- les priorités thématiques ou territoriales retenues pour la période 2016-2018 ;
- les leviers d'action mobilisables et les modalités de pilotage.

Qu'est ce que le « bon état » des eaux de surface ?

Pour les eaux de surface, l'état des eaux est principalement défini par l'état **écologique**, déterminé en mesurant la qualité de plusieurs paramètres comme la biologie (espèces végétales et animales), l'hydromorphologie et la physico-chimie, et appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Il en résulte 5 classes permettant d'évaluer l'état écologique d'une masse d'eau superficielle :

- le **très bon état** : c'est l'état de référence du milieu, il est caractéristique des eaux pour lesquelles l'influence de l'homme est restée marginale.
- le **bon état** : cet état prend en compte l'impact des activités humaines, mais avec un impact acceptable pour le milieu et l'ensemble des usages, dans une logique de développement durable. C'est la classe d'état qui est visée par la Directive Cadre sur l'Eau.
- les états **moyen, médiocre et mauvais** : ce sont les états pour lesquels l'impact des activités humaines ne permet pas de concilier les milieux et l'ensemble des usages.



PRÉFET
DE
MAINE-ET-LOIRE



L'état écologique des eaux superficielles

La région des Pays de la Loire est la Région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des masses d'eau résultant de la Directive Cadre sur l'Eau.

Selon l'évaluation 2013 des masses d'eau* superficielles en Maine-et-Loire, 5% seulement des masses d'eau sont en bon état (11 % en Pays de Loire).

*Masse d'eau = unité hydrographique de base, homogène vis à vis des conditions naturelles et des pressions

Les objectifs fixés par le SDAGE

L'objectif fixé par le SDAGE pour le Maine-et-Loire est d'atteindre 26 % des masses d'eau en bon état en 2021, et le reste en 2027. L'effort à faire est considérable et nécessite la mobilisation de tous les acteurs.

Bassin Loire-Bretagne

Département : MAINE-ET-LOIRE

Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

Cours d'eau

Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
					Élevé
					Moyen
					Faible

Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (É)	Très bon (bleu)
Moyen (M)	Bon (vert)
Faible (f)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information non disponible (gris)

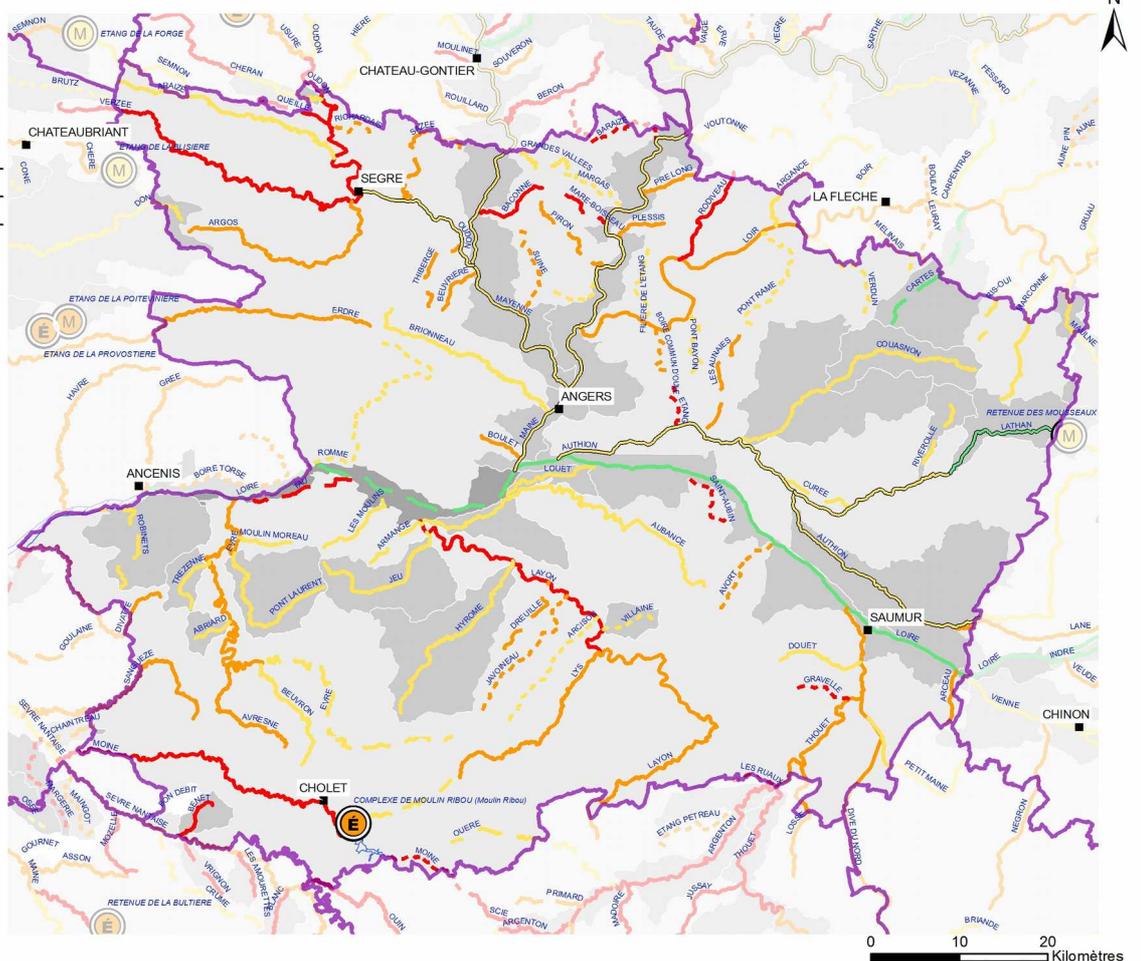
	MEFM MEA
	Masse d'eau surfacique

Echéances des objectifs

	2015
	2021
	2027
	objectif moins strict
	villes principales
	limite départementale

Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)
Plans d'eau (données 2008 à 2013)
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



Le programme de mesure (PDM) du SDAGE

Le PDM recense l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE.

La situation dégradée est liée plus particulièrement à :

- une dégradation des milieux aquatiques nécessitant la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau et notamment de leur morphologie, du rétablissement de la continuité écologique, ainsi que des actions sur les zones humides ;
- diverses sources de pollutions, d'origine agricole, domestique et industrielle, nécessitant des actions de réduction des apports, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto II. Il est également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts vers les nappes et cours d'eau, à mettre en œuvre plus particulièrement sur l'ensemble des captages prioritaires.
- dans l'Ouest et le Sud du département, une tension sur la ressource en eau en période estivale nécessite la mise en place de cadrage des prélèvements et la diminution de l'impact des plans d'eau.

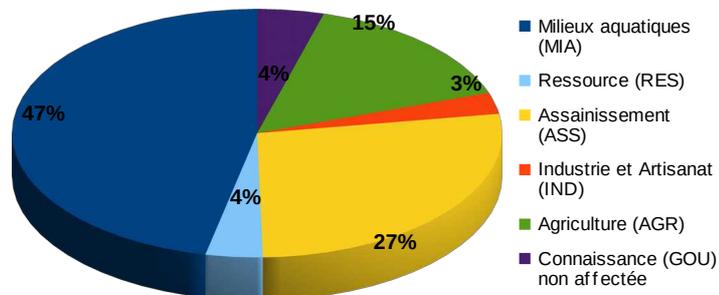
Outre ces actions thématiques, la dégradation des eaux impose de travailler sur l'émergence et le renforcement des maîtrises d'ouvrage, préalable indispensable à la réalisation des actions sur les milieux aquatiques ou les pollutions diffuses, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI.

Les actions du PDM sont issues de 6 grands types de mesures thématiques :

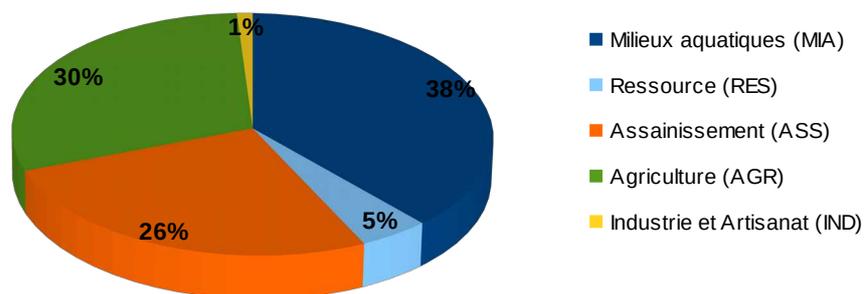
AGR : Agriculture,
ASS : Assainissement,
GOU : Gouvernance – Connaissance,
IND : Industrie et artisanat,
MIA : Milieux aquatiques,
RES : Ressource.

Le PDM pour la partie du Maine-et-Loire se décline en environ 1 200 actions estimées à 185 M€ répartis de la façon suivante :

Programme de mesures 49
nombre de mesures réparti par thématiques



programme de mesures 49
financement PDM réparti par thématiques



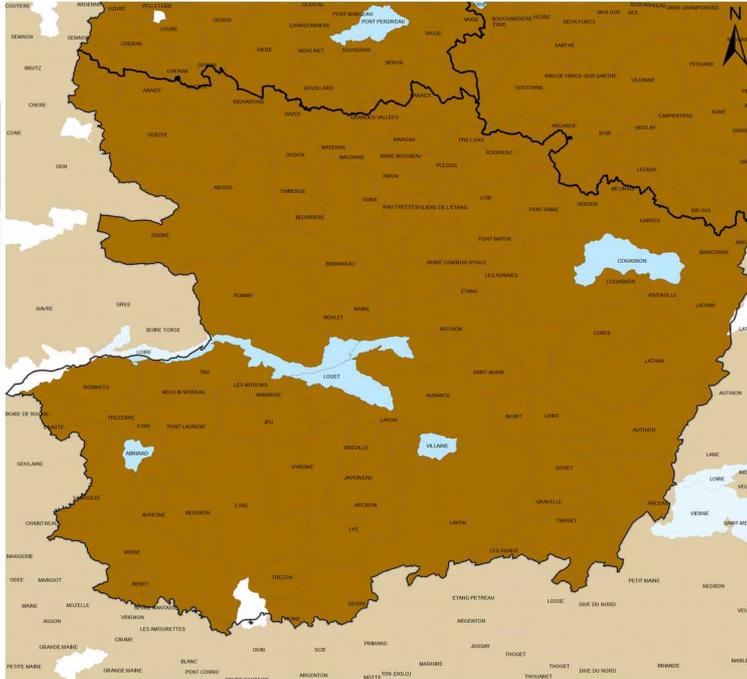
Les pressions qui compromettent l'atteinte du bon état

Il existe de nombreuses causes possibles de dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Ces pressions sont généralement issues des activités anthropiques comme les prélèvements (hydrologie), la présence d'obstacle à l'écoulement (continuité), la rectification du cours d'eau (morphologie), les pollutions (nitrates, pesticides, macro-polluants).



MAINE-ET-LOIRE
RNAOE
2021

limites départementales
classement des ME
respect
risque



Modalités d'élaboration du PAOT

Le PAOT a bénéficié d'un processus de construction complet permettant sa maturation à travers la participation de groupes de travail spécialisés, et également la consultation des acteurs locaux à travers les SAGE.

La déclinaison des actions a été réalisée au moyen d'une approche thématique et d'une approche plus transversale dont l'objectif a été de déterminer un certain nombre de masses d'eau vitrines susceptibles de basculer rapidement vers le bon état.

Sur ces dernières, la concentration des efforts ainsi que la mobilisation active et efficace des différents acteurs pourra être valorisée.

